Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 022-212203251-20260506-DB_2026_04_07-DE

COMMUNE DE SAINT QUAY PORTRIEUX
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de la convocation : 23 avril 2026
Nombre de membres en exercice : 23

L'an deux mille vingt-six, le 4 mai à 18 heures 30, dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. SIMELIERE Thierry, Maire, assisté de M. MOBUCHON Alain, Mme HALNA Karine, M. BARBEY-CHARIOU Erwan, Mme DEDENON Christine, M. d'HERBECOURT Henri, Mme Sophie LATHUILLIERE, Adjointes et Adjoints.

Etaient présents : M. TREBOUTA David, Mme BAZIN Elodie, Mme BODIN Yveline, Mme RENARD Nadine, M. LECLERE Gérard, Mme SIMON Claudine, M. DREUMONT Benjamin, Mme VIAUD Sophie, M. HENIN Pierre, Mme STEVENON Christine, M. DARCEL Victorien, Mme BRIAND Armelle, Mme CAMUS Nathalie, M. SOUN Pascal.

Absents excusés :
M. VILLENEUVE Jean-François donne pouvoir à Mme HALNA Karine
M. D'HERBECOURT Jean donne pouvoir à M. SIMELIERE Thierry

Présents : 21 **Représenté : 2** **Votants : 23**

M. MOBUCHON Alain a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Délibération n° 04/05/2026-07

Esplanade du casino - Reconstruction – Attribution du marché de travaux

La commune de Saint-Quay-Portrieux a obtenu la reconnaissance d'état de catastrophe naturelle à la suite des pluies diluviennes du 21 septembre 2025.
Les ruissellements intenses ont provoqué l'effondrement d'une partie de l'esplanade du Casino ainsi que la détérioration de la cale d'accès à la plage et de divers ouvrages maçonnés.
Des travaux d'urgence et de sécurisation ont été entrepris fin octobre 2025.
La commune souhaite réaliser une reconstruction pérenne conciliant les données historiques du site et les usages du front de mer, notamment l'accès à la plage pour les personnes à mobilité réduite.
Le programme de remise en état du site concerne à la fois la reconstruction d'ouvrages détériorés (muret de soutènement – barrière béton de type Delpierre) et le remplacement de la cale d'accès par un ouvrage dédié aux piétons constitué d'emmarchements et d'une rampe pour les personnes à mobilité réduite.
Dans la perspective d'engager ces travaux avant la prochaine saison estivale, une consultation a été lancée selon une procédure adaptée conformément aux dispositions du code de la commande publique.
L'analyse des offres remises conduit à classer le groupement d'entreprises composé de ROUSSEL BTP (Mandataire) et de EUROVIA Bretagne (Co-Traitant) comme le mieux disant.
(Le rapport d'analyse des offres est joint en annexe)
Les crédits afférents à cette opération sont inscrits au budget principal 2026, opération 396 « aménagements de voirie »).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité :

- **D'attribuer au groupement d'entreprises composé de ROUSSEL BTP (*Mandataire*) – 22150 HENON et de EUROVIA Bretagne (*Co-Traitant*) – 22440 PLOUFRAGAN, le marché de travaux relatif à la reconstruction de l'esplanade du Casino, pour un montant global fixé à 106 079,25 € HT, soit 127 295,10 € TTC,**
- **D'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer le marché de travaux correspondant et tout document s'y rapportant,**
- **D'autoriser le Maire, ou son représentant, à engager toutes les démarches administratives nécessaires à la dévolution du marché de travaux.**

Le Maire,
Thierry SIMELIERE

MAIRIE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX (CÔTES D'ARMOR)

Conformément à l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte qui a été publié par affichage à la porte de la mairie et transmis à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor le – 6 MAI 2026